



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 02 février 2022 - PV N°21

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

## ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 29 ET 30.01.2022***

### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

#### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50105.2 SARTLAT MARCILLAC 2 - NOTRE DAME DE SANILHAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50382.2 JAVERLHAC - PERIGORD VERT

Poule B N°50448.2 PERIGORD NOIR - CONDAT BEAUREGARD 2

N°50449.2 SARTLAT PORTUGAIS - TERRASSON USA

#### **STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 1

N°50109.2 BASSIMILHACOIS - CHANCELADE MARSAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50446.2 MEYRALS 2 - LA BACHELLERIE

Poule E N°50645.2 GRIGNOLS VILLAMBLARD - VERGT 2

N°50648.2 PERIGUEUX AS - CHANCELADE MARSAC 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule D N°51270.2 PAYS DE L'EYRAUD 2 - PAYS DE MONTAIGNE 3

#### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA.

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50385.2 CHAMPAGNAC DE BELAIR

DEPARTEMENTAL 4

Poule A N°50713.2 LA CHAPELLE FAUCHER 2

Poule B N°51202.2 ATUR 2

N°51203.2 BASSIMILHACOIS 3

Poule C N°50777.2 FOOT SUD BASTIDE 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 02 février 2022 - PV N°21

Poule C N°50780.2 VERGT 3

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2<sup>ème</sup> forfait).

## **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de ST LEON SUR VEZERE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE B a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.